



Cher docteur,

Ceci est la première page d'un document qui en contient deux. Nous vous requérons de procéder à l'examen de ce candidat pour l'obtention d'une licence de compétition automobile auprès de Karting Québec. Si vous jugez que ce candidat est apte, tant physiquement que psychologiquement, et qu'il réussit ses autres tests, il se verra attribuer une licence qui lui permettra de conduire une voiture de course à des vitesses extrêmement élevées, sous des conditions exigeantes. S'il vous plaît, veuillez examiner ce candidat attentivement et ne le recommandez que si vous êtes entièrement satisfait des résultats obtenus. Votre examen. Par votre examen rigoureux, vous rendez service non seulement au candidat mais aussi à notre sport afin d'en améliorer la sécurité.

Ce qui suit est un extrait de notre réglementation traitant des standards minimums requis lors d'un examen médical.

Standards visuels requis :

- a) Acuité visuelle : La vision, avec ou sans correction le cas échéant, devrait être d'au moins 9/10 (métrique). De plus, tout candidat dont l'acuité visuelle d'un œil est diminué et ne peut être corrigé mais qui a obligatoirement une vision collatérale, qu'elle soit corrigée ou non, égale ou supérieure à 10/10 (métrique) peut obtenir une licence de compétition selon les conditions suivantes, après un examen effectué par un ophtalmologiste :
- Champ visuel égal ou supérieur à 200°
 - Vision stéréoscopique fonctionnelle
 - Condition du « fondus » excluant tout dommage de la pigmentation rétinienne
 - Tout dommage antérieur ou congénital devra n'être qu'unilatéral.

La perte totale de vision d'un œil est absolument exclue.

- b) Vision binoculaire normale
- c) Perception normale des couleurs (en cas de doute, recourrez aux tables d'Ishihara et à la lanterne de Beyne ou un système similaire en cas d'erreur). Dans tous les cas, aucune erreur de perception dans la couleur des drapeaux utilisés lors de compétitions internationales n'est acceptée.
- d) Champ de vision normal
- e) Vision stéréoscopique normale (la licence ne devrait pas être émise au candidat qui est aveugle d'un œil.
- f) Le port de lentilles cornéennes est permis aux conditions suivantes :
- Elles doivent être portées depuis plus de 12 mois, chaque jour, pendant une durée significative de la journée
 - Elles doivent être certifiées comme satisfaisant à la pratique du sport automobile par l'ophtalmologiste qui les a prescrites (les lentilles cornéennes rigides ne sont pas recommandées).

Liste des maladies et handicaps incompatibles avec la pratique du sport motorisé

a) Maladies et handicaps incompatibles :

- Épilepsie avec des effets comportementaux ou en traitement
- Amputations, sauf dans le cas où il s'agit de doigts et que la capacité d'agripper des deux mains est intacte.
- Prothèses, si le résultat fonctionnel n'est pas équivalent ou près de la normale.
- Mouvement des membres entravé de plus de 50%

b) Maladie ou handicaps nécessitant une évaluation par un médecin reconnu par Karting Québec

- Diabète de type I (insulino-dépendant), à la condition qu'un document signé par un endocrinologue attestant du suivi régulier du candidat et des traitements suivis.
- Ischémie du myocarde, infarctus du myocarde, maladies vasculaires ou toute condition cardio-vasculaire anormale
- Limitation fonctionnelle des articulations d'une main supérieure à 50% et affectant deux doigts ou plus de la même main
- Prothèse permettant au candidat de vaquer à ses activités de façon normale ou quasi normale.
- Conditions psychiatriques



Note au médecin. Cette page est la deuxième du formulaire. Veuillez lire la première page avant l'examen.

Informations personnelles du demandeur

Nom : _____ Age : _____
 Adresse : _____ Date de naissance : _____
 Ville / Province : _____ Code Postal : _____
 Occupation : _____ Sexe H ___ F ___

Réexamination :

Il est de la responsabilité du demandeur d'être réexaminer de la façon suivante :

1. En raison de l'expiration de son formulaire d'examen médical, tel que requis par le présent règlement
2. En raison d'une maladie importante, blessure ou hospitalisation

Rapport médical

1. Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin, apposez votre étampe dans le carré ci-contre :

Nom : _____ Tél. : _____

Adresse : _____

2. Y a-t-il des signes d'anomalie du cœur ou du système cardio-vasculaire? (Si oui, fournir les détails)

NOTE : le demandeur d'une licence internationale doit se soumettre à un examen médical annuel. Pour un demandeur d'une licence internationale âgé de 45 ans et plus doit se soumettre à un électrocardiogramme à l'effort lors de la première demande et à tous les deux ans par la suite. Joignez le rapport écrit détaillé de cet électrocardiogramme (pas un graphique)

3. Y a-t-il des signes d'une condition physique ou mentale, passée ou présente, qui pourrait selon vous empêcher le candidat de posséder une licence de compétition automobile (si oui, fournir les détails)

4. Est-ce que le demandeur présente une quelconque anomalie physique ou restriction de mouvement des membres supérieurs ou inférieurs? (Si oui, fournir les détails)

5. Vision - Non corrigée
 - Corrigée
 - Champ visuel
 - Perception des couleurs normales? (Si non, fournir détails)

6. Pression sanguine (Si hors normes, fournir les détails)

7. Vaccin anti-tétanos

Oui _____ Non _____

Date ECG : _____

Oui _____ Non _____

Oui _____ Non _____

Œil D 20/____ Œil G 20/____

Œil D 20/____ Œil G 20/____

Oui _____ Non _____

Diastolique - _____ Systolique - _____

Date : _____

Commentaires sur l'historique et les résultats (continuer sur une page vierge au besoin)

Le demandeur ne doit avoir aucun antécédent médical établi ou diagnostic clinique qui peut raisonnablement être prévus, dans un délai de 2 ans après cette conclusion, qui pourrait rendre le demandeur inapte à bénéficier des privilèges d'une licence de compétition émise par Karting Québec.

Sur la base du rapport ci-dessus ainsi que sur toutes les informations qui m'ont été fournies, je fais la recommandation suivante :

- Le candidat est physiquement et psychologiquement apte à conduire un véhicule de course dans des épreuves de compétition à haute vitesse.
- Le candidat **n'est pas** apte, physiquement et psychologiquement à conduire un véhicule de course dans des épreuves de compétition à haute vitesse.

Date (jj-mm-aaaa) : _____

Signature: _____, M.D.